



Genève, le 27 septembre 2012

Communiqué de presse

Structure de l'emploi et salaires dans le secteur public à Genève en 2010

Pour la première fois depuis la mise en place de l'enquête suisse sur la structure des salaires (LSE), des données sur le secteur public sont disponibles pour le canton de Genève. Elles permettent de comparer la structure de l'emploi et le niveau de rémunération des secteurs public et privé, en tenant compte des caractéristiques des salariés (formation, ancienneté), de leur poste de travail (niveau des qualifications requises, domaine d'activité) et de leur branche d'activité.

En 2010, les salariés du secteur public représentent 19,5 % des salariés du canton de Genève et sont actifs essentiellement dans trois branches : *enseignement, santé humaine et action sociale* ainsi qu'*administration publique*. Le secteur public englobe les services de l'administration fédérale présents dans le canton, l'administration cantonale et les autres institutions de droit public, mais pas le secteur public international, ni – pour l'instant – les administrations communales.

Globalement, le salaire brut médian est plus élevé dans le secteur public (8 573 francs par mois, montant standardisé à 40 heures par semaine) que dans le secteur privé (6 775 francs). Le salaire médian correspond à la valeur pour laquelle la moitié des salaires lui sont inférieurs, l'autre moitié supérieurs.

La dispersion des salaires, qui mesure notamment les écarts entre les salaires les plus bas et les plus hauts, est nettement plus faible dans le secteur public : le salaire au-dessus duquel se situent les 10 % des personnes les mieux payées est 2 fois plus élevé que celui au-dessous duquel se situent les 10 % les moins bien payées ; dans le secteur privé, ce rapport est de 3,5.

Les différences en termes de niveau et d'écart de salaires s'expliquent essentiellement par deux raisons. La première est la proportion plus élevée de postes hautement qualifiés dans le secteur public par rapport au privé. La proportion de salariés issus d'une université ou d'une haute école est de 46 % dans le secteur public, contre 22 % dans le secteur privé. Cet écart découle notamment de la part importante que représentent les métiers de *l'enseignement* (33 % des salariés du secteur public) et ceux de la *santé humaine et de l'action sociale* (32 %), qui exigent en général un niveau de formation élevé.

La seconde raison tient à la politique salariale du secteur public qui, d'une part, vise à réduire l'écart de rétribution entre les postes faiblement qualifiés et les postes hautement qualifiés au travers d'une échelle des traitements plus « ramassée » que dans le secteur privé et qui, d'autre part, valorise les années d'expérience à l'aide d'un système d'annuités, notamment à l'Etat de Genève. D'autant plus que l'ancienneté est plus élevée parmi les salariés du secteur public que dans le privé : le nombre médian d'années d'ancienneté est, respectivement, de 9 et 4 ans.

Pour en savoir plus

Structure de l'emploi et salaires dans le secteur public à Genève. Résultats de l'enquête suisse sur les salaires (LSE) 2010. Communications statistiques n°43, OCSTAT, Genève, septembre 2012, 17 pages (prix : 30 francs).

Publication gratuitement téléchargeable à l'adresse Internet suivante :

<http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2012/analyses/communications/an-cs-2012-43.pdf>